

Communauté de Communes du Champsaur

**Étude pour l'élaboration
de la Charte du Pays Gapençais**

**Réunion des commissions thématiques
du Conseil de Développement**

8, 9 et 10 septembre 2003

Document réalisé par Catherine SADON et Nicolas LEDOUX

catherine.sadon@filocal.tm.fr - 01 56 69 39 05 – nicolas.ledoux@filocal.tm.fr

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Expertise et conseil auprès des collectivités locales

29 rue du Colisée 75008 PARIS

Tél : 01 56 69 39 39 – Fax : 01 56 69 39 00

www.filocal.tm.fr

Pourquoi un Pays Gapençais ?

- **Un Pays est une intercommunalité de projet**
 - Ni une nouvelle structure administrative, ni un nouvel échelon
 - Un territoire de projet : c'est le projet qui fait le territoire
- **L'association des acteurs locaux : le Conseil de Développement**
 - Une démarche ascendante qui prend en compte les spécificités locales
- **Les évolutions législatives :**
 - La loi Urbanisme – Habitat – Construction
 - ⇒ Une simplification de la démarche de pays
- **Un apprentissage réussi du travail en commun et des démarches de projet :**
 - Les communautés de communes
 - Le programme Leader
 - Les contrats montagne
 - ⇒ Une première étape vers un pays

Objectifs de la démarche de pays

- Privilégier une logique de projet et pas une logique de guichet
- Fédérer les acteurs autour d'un projet à long terme
- Mettre en cohérence les actions
- Avoir une vision élargie et transversale du développement

Les différentes étapes de création d'un pays

1. Un pays en émergence

- Le stade actuel du Pays Gapençais

2. L'élaboration d'une charte de pays

- Le travail est en cours
- Une démarche collective et concertée
- Associant les acteurs locaux :

⇒ La charte s'appuie sur les propositions du Conseil de Développement

3. L'adoption de la charte

- Une décision d'élus

⇒ La charte est arrêtée et adoptée par le Comité de Pilotage du Pays

⇒ La charte est soumise au vote des Communautés de communes, si elles en ont la compétence, sinon au vote des communes

4. L'arrêté de périmètre

- Il est pris par le Préfet de Région
- Après avis du Conseil Général, du Conseil Régional, du Préfet de département

CHARTRE DE PAYS : L'AVENIR DU PAYS A 10/15 ANS

LE DIAGNOSTIC

- validation du diagnostic, état des lieux : la photographie, quel territoire?
- validation de l'analyse : son fonctionnement, ses atouts ses faiblesses
- validation des enjeux : quels sont les risques et les opportunités ?



LES AXES D'ORIENTATION

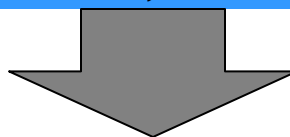
- définition d'objectifs communs à atteindre : quel avenir souhaite-t-on : à 10/15 ans? à plus court terme?
- définition des axes d'orientation et de la stratégie de développement



LE PROJET

- un projet cohérent global et fédérateur à 10/15 ans
- déclinant les axes d'orientations en actions
- précisant l'organisation et la structure porteuse du pays

- La charte est composée du diagnostic, des orientations et du projet
- Elle devra être adoptée par les communautés de communes compétentes, sinon les communes
- La constitution du pays :
 - ✓ l'adoption de la charte permettra au Préfet de Région de prendre après avis du Conseil général, du Conseil général et du préfet de département, l'arrêté de périmètre du pays



LE CONTRAT DE PAYS : DES ACTIONS CONCRÈTES

- définir des priorités
- des financements de la Région et de l'État : 2006
 - ✓ les orientations du pays doivent rencontrer celles de l'État et de la Région
- la négociation ne peut pas commencer avant l'arrêté de périmètre du pays
- les actions devront se réaliser sur la période

Principales phases du calendrier de réalisation

OBJECTIF : Une pré-chartre début décembre

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL						
Réunion de lancement avec le Comité de pilotage Travail avec chargée de mission et techniciens	↻ ↻					
Analyse et synthèse documentaire						
Entretiens avec les élus et les techniciens						
Réunion des 9 commissions thématiques			↻↻↻↻↻ ↻↻↻↻↻			
Rédaction du diagnostic / cartographie						
Réunion Comité de Pil. et Conseil de Dév.				↻↻		
Corrections puis validation du diagnostic						
PHASE 2 : DEFINITION DE LA STRATEGIE ET DES AXES D'INTERVENTION						
Élaboration d'un plan de communication						
Proposition d'un scénario de développement						
Réunion des commissions thématiques				↻↻↻ ↻↻↻		
Rédaction des axes d'orientation stratégiques						
Préfiguration du programme d'actions						
PHASE 3 : FINALISATION DE LA CHARTE DE PAYS						
Rédaction de la Charte de Pays						
Réunion Comité de Pil. et Conseil de Dév.						↻↻↻
Corrections puis remise de la Charte						

Travail du Conseil de Développement et des commissions

- **Un travail collectif**

- **1ère série de réunions**
 - Définition des enjeux du territoire
 - Expression de chacun sur les difficultés et sur les enjeux
 - ⇒ Méthode : tours de table et débat

- **Analyse des 9 réunions par les consultants**

- **2ème série de réunions**
 - Validation du diagnostic partagé
 - Élaboration collective du projet
 - Expression de chacun sur les réponses à apporter aux enjeux
 - ⇒ Méthode : tours de table et débat

- **Analyse et mise en forme par les consultants**